

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Caron Élisabeth

<https://www.cadre21.org/membres/7d1f9972b3cb62ee60f05961>

Date d'obtention : 2023-02-17 16:26:20

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto est divisée en plusieurs étapes afin de contrer rapidement et efficacement toute forme d'intimidation ou de violence liée au sextage chez les jeunes. En premier lieu, il faut parler à l'auteur du signalement et à la victime. En parlant à l'auteur du signalement et à la victime, nous cherchons à les rassurer et leur faire comprendre qu'ils font parti de la solution. Par la suite, il faut poser des questions tout en restant ouvert d'esprit (sans jugement) et leur parler sur un ton réconfortant. Il est aussi important de remplir la grille d'évaluation de façon individuelle pour cibler l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident. Il est primordial de vérifier les informations et remplir la grille d'évaluation auprès des autres jeunes impliqués (s'il y a lieu). En dernier lieu, il faut parler à l'instigateur afin d'obtenir sa version des faits. Il faut déterminer s'il s'agit d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante ce qui guidera la suite des interventions. (confisquer le téléphone cellulaire, appel au service de police, DPCP).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situation démontrent très bien que chacun incident est différent et que la manière d'intervenir va différer tout en suivant l'aide-mémoire de la trousse Sexto. Même en ayant différente situation, il est primordial de suivre la ligne directive et cette méthode. Tous les outils sont offerts dans la trousse. Ce que je retiens des mises en situation est que l'intervenant est toujours disponible et dans le non jugement vis-à-vis les élèves, qu'ils soient victimes ou instigateur. Que l'élève décide de collaborer ou non, l'intervenant doit accompagner les jeunes et veiller à ce que la vie privée de la victime soit rétabli ou protégé. La présence de l'intervenant ne se limite pas à la collecte d'informations, il doit s'assurer de vérifier si la victime est à risque et de voir et offrir les meilleures façons de la soutenir. De plus, les mises en situation représente bien le fait qu'il y a une collaboration entre les écoles secondaires, le service de police et le DPCP.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de l'application de la méthode Sexto, l'étape qui me semble la plus délicate est l'étape #4 (Parler au jeune instigateur). Je pense que cette étape demande beaucoup de malléabilité de la part de l'intervenant puisqu'il doit interagir avec bienveillance et être dans le non jugement tout au long de ses interventions. Cette étape me semble plus délicate puisque c'est avec cette rencontre que la suite sera décidée et planifiée. Il faut être en mesure de mettre à l'aise l'élève même si son (supposé) geste est inadéquat, tout en veillant à protéger les élèves qui ont fourni les informations. C'est aussi suite à cette étape que nous pourrions être mieux outillé pour déterminer si l'incident découle d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.